



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 38894

Texte de la question

M Sébastien Couepel attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le caractère restrictif des récentes mesures prises en faveur des agriculteurs endettés. Les aides concourant notamment à la réduction des charges financières liées à l'endettement sont attribuées en fonction de l'établissement prêteur et non des besoins. Cette pratique risque d'engendrer une disparité de traitement entre les agriculteurs selon le choix de leur relation bancaire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend reconsidérer les dispositions initialement arrêtées pour en ouvrir le bénéfice à l'ensemble des agriculteurs qui en ont besoin, sans qu'il soit fait de distinction quant à leur relation bancaire.

Données clés

Auteur : [M. Couepel Sébastien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38894

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1497